



POSITION DE L'AGENCE SUR LES SYSTÈMES D'ÉDUCATION INCLUSIVE

Deuxième édition

Ce document présente la mise à jour de la position de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (ci-après l'Agence) en ce qui concerne les systèmes d'éducation inclusive, publiée en 2015, et constitue la deuxième édition de cette position. Il décrit une vision convenue des systèmes d'éducation inclusive, ainsi que les éléments essentiels de ces systèmes. Un **Document de référence** distinct présente les éléments factuels et la littérature sur lesquels s'appuie cette mise à jour de 2022 de la position de l'Agence.

Cette vision ultime des systèmes d'éducation inclusive représente une aspiration, un objectif et un horizon, sur lesquels tous les pays membres de l'Agence peuvent aligner leurs travaux d'élaboration des politiques. En cherchant à aider de manière efficace ses pays membres à réaliser cet objectif, l'Agence reconnaît que leur réflexion et leurs actions concernant la vision des systèmes d'éducation inclusive en sont toutes à des stades différents. La vision constitue donc le point central et l'inspiration qui guideront les travaux menés avec les pays membres ces prochaines années.

Alors que l'Agence célèbre les 25 ans de sa collaboration avec les pays membres, la vision pour les systèmes d'éducation inclusive décrite dans le document de 2015 reste la même :

Tous les apprenants, quel que soit leur âge, se voient proposer des possibilités d'éducation utiles et de haute qualité au sein de leur communauté locale, parmi leurs amis et leurs pairs.

Il s'est cependant produit une évolution considérable du contexte des travaux à l'échelle

internationale et européenne. Il est crucial que la position de l'Agence reste actuelle, c'est pour cela que le présent document met à jour la version originale de 2015.

Les systèmes d'éducation dans toute l'Europe sont confrontés à des défis croissants, qui sont dus aux conflits, à la migration, aux pandémies, au changement climatique, aux développements technologiques et aux évolutions sociales. Nombre de ces défis peuvent renforcer les inégalités qui, selon le **Rapport mondial de suivi sur l'éducation, 2020**, sont généralement associées aux éléments suivants :

le genre, l'isolement géographique, le niveau de richesse, le handicap, l'origine ethnique, la langue, le statut de migrant ou de déplacé, l'incarcération, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression du genre, la religion et autres croyances et attitudes (UNESCO, 2020, p. 4).

La législation et les politiques nationales doivent reconnaître les droits de tous les apprenants et prévenir activement la discrimination, les stéréotypes et la marginalisation qui touchent tous les apprenants qui peuvent être à risque d'exclusion de l'éducation inclusive, pour différentes raisons.

Le contexte actuel, marqué par des conflits et par la pandémie de COVID-19, donne une opportunité de repenser la résilience des systèmes d'éducation, ainsi que la manière dont ces derniers préparent les apprenants à la vie dans une époque toujours plus incertaine. Alors que l'on prend toute la mesure de l'impact produit sur les apprentissages, la santé mentale et le bien-être des jeunes, la réflexion portant sur un nouveau contrat social pour l'éducation passe au premier plan, comme l'explique **Repenser nos futurs ensemble** (Commission internationale sur les futurs de l'éducation, 2021). Ce document souligne à quel point il est nécessaire que **l'éducation soit un « engagement social partagé », l'un des droits humains les plus importants, afin de renforcer les capacités de tous**



à s'impliquer et à coopérer à tous les niveaux de la société.

Les bénéfices sociaux, éducatifs et financiers de l'inclusion sont bien documentés. Il n'en demeure pas moins que tous les pays doivent absolument répondre à l'impératif politique, ainsi qu'à l'impératif éthique essentiel consistant à aspirer à des sociétés plus inclusives. En renforçant leur engagement en faveur des **Objectifs de développement durable**, les pays doivent veiller à **davantage clarifier les principes sous-tendant une approche plus globale afin d'investir dans la qualité pour tous les apprenants.**

Les cadres juridiques des pays doivent consacrer tant l'égalité que la lutte contre la discrimination en intégrant les engagements définis par les conventions internationales et les communications européennes. Les législations devraient garantir un accès universel et égal à l'éducation inclusive, sans discrimination. Elles doivent préciser que la ségrégation est une forme de discrimination, tout comme le fait de ne pas fournir les adaptations nécessaires permettant aux personnes en situation de handicap de jouir de leurs droits humains sur un pied d'égalité avec les autres personnes.

La législation et les politiques devraient se concentrer sur les approches de prévention et d'intervention afin de permettre à tous les apprenants de surmonter les obstacles à l'apprentissage et d'y prendre pleinement part, conformément à la vision ultime selon laquelle tous les apprenants, quel que soit leur âge, bénéficient d'une éducation au sein de leur communauté locale, parmi leurs amis et leurs pairs.

Pour répondre aux défis actuels, **il est essentiel que tous les acteurs de l'éducation élargissent leur conception de l'éducation inclusive en vue d'englober TOUS les apprenants (UNESCO, 2020).** Cela implique **d'éliminer les mécanismes de discrimination, de stéréotypes et de marginalisation qui excluent les apprenants des opportunités au sein de leurs écoles et communautés locales.** Les stratégies nationales qui visent

certains groupes minoritaires devraient être étendues afin d'appliquer le droit à l'éducation et de garantir que chaque apprenant est pris en compte.

La nécessité de clarifier le sens de l'éducation inclusive doit être au centre de toute planification future. **L'inclusion dans l'éducation et l'équité ne doivent pas être considérées comme des politiques distinctes mais plutôt comme des principes qui sous-tendent et alimentent l'ensemble des politiques nationales**, notamment celles portant sur la gouvernance, les programmes d'études, les évaluations, l'assurance qualité, le monitoring et l'évaluation, la formation des enseignants, le financement et l'attribution de ressources.

Le développement de compétences clés, grâce à des opportunités d'apprentissage professionnel, est crucial pour assurer la qualité des ressources. De telles compétences doivent permettre à tous les éducateurs de rehausser les réussites, les produits et les résultats du système d'éducation dans son ensemble. Les éducateurs devraient être en mesure d'adapter ou de modifier les programmes d'études afin de donner à tous les apprenants des opportunités adaptées, sans devoir recourir à des programmes alternatifs ou distincts. **Les approches personnalisées devraient s'adresser à tous les apprenants, encourager leur participation active et leur donner la possibilité de se faire entendre dans le cadre du processus d'apprentissage.**

Un financement flexible et une attribution de ressources équitable devraient mettre l'accent sur **le renforcement de la capacité des écoles et des communautés à prendre en charge la diversité et à soutenir tous les apprenants.** Les approches en matière de financement doivent tenir compte des questions relatives aux besoins intersectionnels des apprenants. Il est de plus en plus admis que les identités des apprenants se superposent et représentent bien souvent plusieurs dimensions de diversité. Les apprenants peuvent être exposés à différents types de discrimination et de désavantages découlant de la combinaison de leurs identités. Il est évident que le fait de catégoriser les apprenants et, plus particulièrement, d'utiliser des étiquettes pour prendre des décisions en matière de fourniture ou d'accès aux ressources peut avoir une incidence sur l'équité.



Cette reconnaissance croissante de la diversité et de la complexité des apprenants nécessite une plus grande collaboration. Elle nécessite également une évolution du rôle joué par les professionnels de l'éducation, qui doivent être prêts à proposer des pédagogies plus personnalisées, à davantage utiliser les technologies numériques et à emprunter des voies d'enseignement plus diversifiées. Les communautés scolaires devront de plus en plus prendre part à un processus de reconceptualisation de la notion d'« école » en tant qu'institution qui ne se contente pas de simplement dispenser les contenus d'un programme d'études.

Les partenariats et les réseaux établis avec les parties prenantes et les communautés locales revêtiront une importance croissante puisque les institutions (telles que les gouvernements, les ministères, les autorités locales ou régionales et les écoles) s'organisent et coopèrent de différentes manières pour créer une collaboration intersectorielle. Une telle collaboration doit inclure une conception de l'écosystème au sens large des systèmes d'éducation inclusive. Elle doit également tenir compte des influences principales sur l'apprentissage et la participation au sein des niveaux du système et entre ceux-ci, afin de garantir les progrès des apprenants et la continuité des ressources entre toutes les phases de l'éducation.

L'après COVID-19 peut être l'occasion de **sensibiliser la société aux conséquences de la ségrégation, de l'isolement et de l'exclusion du système scolaire**, ce qui devrait constituer le fondement de l'approche consistant à « mieux reconstruire », en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes et en utilisant les données pour assurer un accès, une contribution et des résultats équitables pour TOUS les apprenants. Une telle approche devrait adapter les travaux réalisés afin d'offrir des parcours et des approches diversifiés, en s'appuyant sur le contexte actuel et le passé de

chaque pays, et se concentrer sur l'amélioration continue et la fourniture d'une éducation de haute qualité et centrée sur l'apprenant pour tous.

© European Agency for Special Needs and Inclusive Education 2022

Cette publication doit être référencée comme suit : Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2022. *Position de l'Agence sur les systèmes d'éducation inclusive*. Deuxième édition. Odense, Danemark